

RÈGLEMENT DU JEU-CONCOURS

« Jeu concours anniversaire Univerture – 10 x 1.000 € »

Article 1 – Organisation du Jeu

La société **Univerture**, Société par Actions Simplifiée (SAS) au capital de 2 000 €, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Perpignan sous le numéro **805 103 439**, dont le siège social est situé **1125 Avenue Julien Panchot – 66000 Perpignan**, (ci-après « la Société Organisatrice »), organise un jeu-concours gratuit sans obligation d'achat intitulé :

« **Jeu concours anniversaire Univerture – 10 x 1.000 €** »

Ce jeu est organisé du **4 septembre 2025 à 00h00** au **15 septembre 2025 à 23h59** (heure de Paris).

Article 2 – Objet du Jeu

Ce Jeu vise à désigner **10 gagnants** par tirage au sort, chacun remportant **un chèque de 1.000 € TTC**, remis en magasin.

Article 3 – Conditions de participation

Le Jeu est ouvert à toute personne physique majeure résidant en France métropolitaine (Corse incluse), à l'exception :

- du personnel de la Société Organisatrice et des magasins Univerture,
- de leurs conjoints, ascendants et descendants directs,
- de toute personne ayant participé directement ou indirectement à la conception, à l'organisation ou à la gestion du Jeu.

La participation est strictement personnelle. Toute participation incomplète, inexacte ou falsifiée sera annulée.

Article 4 – Modalités de participation

Pour participer, le participant doit, pendant la période indiquée :

Option 1 : Hors magasin (1 chance de gagner)

- Accéder au formulaire via le site www.univerture.com, les QRcodes diffusés, depuis les réseaux sociaux ou les emailings officiels.
- Remplir les champs suivants :
 - Nom / Prénom
 - Email / Téléphone
 - Sélection du magasin Univerture de référence
 - Acceptation du règlement
 - Opt-in aux communications de la marque

Option 2 : En magasin (5 chances de gagner)

- Se rendre dans un magasin Univerture
- Scanner le **QR code** affiché
- Accéder au formulaire identique à celui en ligne
→ Cette participation attribue **5 chances au tirage**.

Article 5 – Limitations de participation

- **Un seul formulaire par personne** (même nom, prénom, email) sera pris en compte.
- En cas de participation via les deux canaux, seule la **participation la plus avantageuse** (5 chances en magasin) sera retenue.
- **Un seul gagnant sera désigné par magasin.**
- Toute tentative de fraude (multi-comptes, participation automatisée) entraînera l'annulation des participations concernées.

Article 6 – Durée du Jeu

Le Jeu se déroule du **4 au 15 septembre 2025 inclus**, selon les horaires d'ouverture propres à chaque magasin pour les participations en boutique.

Article 7 – Désignation des gagnants

Le **tirage au sort** aura lieu le **16 septembre 2025**.

Il sera réalisé par un **comité de contrôle interne**, composé d'au moins deux représentants de la Société Organisatrice (ex. direction marketing, direction réseau).

Le comité :

- Vérifiera la validité des participations,
 - Assurera le respect de la règle "1 gagnant par magasin",
 - Désignera **des gagnants suppléants** en cas de désistement ou de non-réponse dans les délais.
-

Article 8 – Dotation

Chacun des 10 gagnants recevra un **chèque d'un montant de 1.000 € TTC**, non échangeable, non fractionnable, non compensable, et non cessible.

Il ne pourra donner lieu à aucune contrepartie en numéraire ou autre.

Article 9 – Remise des lots

- Les gagnants seront contactés par téléphone et/ou e-mail à partir du **17 septembre 2025**.
 - Ils devront confirmer leur acceptation et identité dans un délai de **7 jours ouvrés**.
 - La remise du chèque se fera **en main propre**, dans le **magasin Univerture sélectionné lors de l'inscription**.
 - En cas de non-réponse ou de refus, le lot sera attribué à un suppléant.
-

Article 10 – Données personnelles

Les données collectées sont nécessaires à la gestion du Jeu.

Conformément à la loi « Informatique et Libertés » du 6 janvier 1978 modifiée et au **RGPD**,

les participants disposent d'un droit d'accès, de rectification, d'opposition et de suppression des données les concernant.

Ils peuvent exercer ce droit à l'adresse suivante :

Univerture – Jeu concours

1125 Avenue Julien Panchot – 66000 Perpignan

ou par email à **secretariat@univerture.com**

La participation sera réputée annulée si un participant exerce son droit de suppression avant la fin du jeu.

Article 11 – Responsabilité

La Société Organisatrice ne saurait être tenue responsable :

- En cas d'interruption, prolongation, modification ou annulation du Jeu pour cas de force majeure ou raisons légitimes.
- En cas de dysfonctionnement d'accès internet, de bugs techniques ou d'indisponibilité temporaire des plateformes numériques.
- En cas de perte, vol, retard ou détérioration des notifications de gain ou des dotations.

La participation au Jeu implique la connaissance et l'acceptation des caractéristiques et limites d'Internet, notamment en ce qui concerne les performances techniques, les risques de piratage ou de virus.

Article 12 – Réclamations

Toute réclamation relative au Jeu devra être adressée, au plus tard **6 mois après la date de clôture**, à :

Univerture – Réclamations Jeu 10 ans

1125 Avenue Julien Panchot – 66000 Perpignan

Article 13 – Acceptation du règlement

La participation au Jeu implique **l'acceptation sans réserve du présent règlement**.

Toute fraude ou tentative de fraude pourra entraîner l'exclusion du participant.

Article 14 – Consultation du règlement

Le règlement est consultable :

- En ligne sur le site www.univerture.com
- En magasin, sur simple demande pendant toute la durée du Jeu

Article 15 – Loi applicable

Le Jeu est soumis exclusivement à la **loi française**.

Pour toute question, les participants peuvent contacter la Société Organisatrice via **secretariat@univerture.com**.